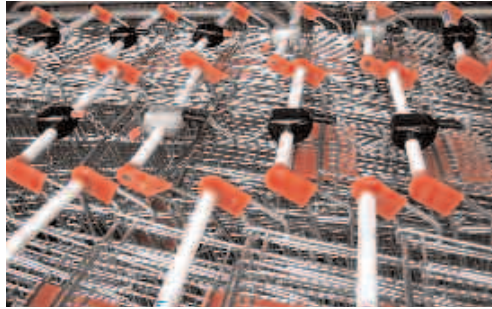


La majorité sénatoriale a modifié le texte de protection des consommateurs en faveur des plus défavorisés.

Le jeudi 22 décembre, le Sénat a adopté un texte de protection des consommateurs profondément modifié par la majorité sénatoriale pour défendre et protéger les consommateurs, notamment les plus démunis d'entre eux, en agissant sur leurs dépenses contraintes.

Le groupe socialiste, avait introduit des dispositions majeures sur des postes clés :

- Instauration d'un encadrement des loyers, afin de limiter les dérives des augmentations avant tout nouveau bail
- Mise en place d'une garantie d'accès à un volume minimal d'électricité et de gaz à coût très réduit. Ce tarif progressif bénéficie aux populations modestes et incite aux économies d'énergie.
- Moralisation de la téléphonie mobile
- Instauration de l'action de groupe
- Protection contre le surendettement avec :
  - la création d'un crédit bancaire pour les populations les plus défavorisées («crédit social»)



- l'encadrement et baisse du taux de l'usure
- le plafonnement des taux d'intérêts variables pour les particuliers
- la protection des consommateurs contre les emprunts « toxiques » fondés sur les risques de change par nature aujourd'hui imprévisibles.

Le rapporteur socialiste a par ailleurs proposé la mise en place d'un groupe de travail sur la question d'un «fichier positif» pour mettre fin aux situations dramatiques du surendettement.

Par ces dispositions, la gauche sénatoriale a montré qu'on pouvait agir autrement pour préserver le pouvoir d'achat des français et assurer une meilleure protection des consommateurs.

# LES SÉNATEURS SOCIALISTES

Le Sénat à gauche depuis trois mois : bilan

## — Édito de François Rebsamen

Sénateur Maire de Dijon

Président du groupe socialiste du Sénat

Depuis trois mois la gauche est devenue majoritaire au Sénat et cette nouvelle majorité a démontré sa capacité à s'opposer de façon responsable. Mais elle a aussi démontré par ses propositions que malgré les difficultés que traverse notre pays, une autre voie était possible.

Sur le budget 2012, les sénateurs de gauche ont changé en profondeur le projet de loi du gouvernement dessinant une politique budgétaire de gauche, soucieuse de l'équilibre des comptes publics, mais aussi de la préservation du pouvoir d'achat et de la relance de la croissance. Ils ont démontré que pour lutter contre les déficits, on peut choisir d'autres voies que de taxer encore et toujours les plus pauvres, les ménages modestes et les classes moyennes.

Sur le financement de la sécurité sociale, la gauche sénatoriale a prouvé aussi que l'on pouvait mieux gérer les comptes publics tout en préservant l'accès aux soins.

Oui, nous avons voulu faire du Sénat une vitrine de ce que serait la politique de la gauche si elle gagne l'élection présidentielle. Oui, nous avons voulu montrer à nos concitoyens quelles seront nos priorités à travers des propositions de loi emblématiques de notre vision de la France.

Donner la priorité à l'éducation en proposant la scolarisation des enfants dès trois ans, pour construire l'égalité des chances dès la maternelle et lutter contre le démantèlement de l'école organisé par le gouvernement.

Soutenir les collectivités et les élus locaux qui sont aujourd'hui en première ligne face au désengagement de l'Etat et qui luttent au quotidien pour maintenir, dans nos territoires, des services publics garants de la justice sociale.

Retrouver le chemin d'une République digne, où le chef de l'Etat serait enfin responsable de ses actes. Une République qui accorderait de nouveaux droits à des habitants de notre pays, qui, s'ils n'ont pas notre nationalité, n'en sont pas moins nos concitoyens.

Dans les mois à venir, nous poursuivrons notre action, déterminés à rejeter les textes qui seraient contraires à la justice sociale et à l'intérêt des Français, et à faire émerger des propositions qui reflètent notre conception de la République. Une République exemplaire, apaisée, sûre d'elle-même, rassemblée, solidaire et juste, celle que notre candidat à l'élection présidentielle propose aux Français.



Sommaire

Financement de la sécurité sociale  
Page 2

Collectivités locales  
Page 3

Projet de loi de finances 2012  
Pages 4 et 5

Droit de vote des étrangers aux élections locales  
Page 6

Education Institutions Justice  
Page 7

Protection des consommateurs  
Page 8



Groupe Socialiste du Sénat

Suivez l'actualité du groupe socialiste sur :

[www.senateurs-socialistes.fr](http://www.senateurs-socialistes.fr)

et sur [www.facebook.com/Lessenateurssocialistes](https://www.facebook.com/Lessenateurssocialistes)

Abonnez-vous à @senateursps sur Twitter

## Mieux gérer les comptes publics en préservant l'accès aux soins

Lors de l'examen du texte du gouvernement sur le plan de financement de la sécurité sociale, les sénateurs socialistes ont montré qu'il était possible de mieux gérer les comptes sociaux, tout en préservant l'accès aux soins.

Ils ont esquissé ce que pourrait être une autre politique pour la sécurité sociale, par une gestion plus responsable des comptes et une quête déterminée de nouvelles ressources.

La nouvelle majorité avait donc notamment :

- réduit de 3,5 milliards d'euros le déficit à partir de 2012 grâce à la suppression des exonérations de cotisations de la loi Tepas sur les heures supplémentaires;
- poursuivi la traque systématique des niches sociales en renforçant le forfait social et la taxation des stock-options, des retraites chapeau, des parachutes dorés...

Animé de la volonté de remettre le système sanitaire et social au service du patient, et non l'inverse, le Sénat de gauche s'était engagé en faveur d'un meilleur accès aux soins en :

- réduisant la taxe sur les assurances santé complémentaires ;
- exonérant les contrats destinés aux étudiants ;
- supprimant la mise en place du secteur optionnel qui ne réglait pas le problème des dépassements d'honoraires mais risquait de les légitimer ;
- refusant le rabotage annoncé des indemnités journalières.

Plus largement, les sénateurs de gauche ont rappelé leur volonté de placer l'humain au cœur des choix politiques en matière de sécurité sociale. En conséquence, ils ont notam-

ment :

- refusé de retarder de trois mois la revalorisation des prestations familiales ;
- demandé l'amélioration de la reconnaissance des maladies professionnelles ;
- ouvert à la réflexion plusieurs chantiers, notamment en faveur du versement de la pension de réversion au partenaire d'un Pacs.

Dans ce débat avec la droite, ce sont clairement deux visions inconciliables qui se sont affrontées. C'est d'un côté la mise en oeuvre d'une politique de financiarisation généralisée, y compris pour la protection sociale, la croyance qu'à elle seule, la RGPP viendra à bout de la crise, fut-ce au prix d'une restriction de l'accès à la santé. De l'autre, c'est la conviction que les efforts demandés doivent être autrement et justement répartis, que la prévention, les soins et l'accompagnement constituent des impératifs humains, sociaux mais aussi économiques et qu'en la matière, le service public, expression de la solidarité nationale, est et doit en rester le garant.

## Mutuelles

### Le Sénat avait supprimé l'augmentation de la taxe sur les mutuelles.

Susceptible de s'appliquer aux contrats « solidaires et sociaux », soit plus de 90% des contrats aujourd'hui, son augmentation aura un réel impact financier pour les ménages, en augmentant le coût de leur contrat de complémentaire santé. L'Assemblée nationale l'ayant rétabli, cette taxe doit passer de 3,5 à 7%.

## Répondre aux difficultés des élus locaux

Une des priorités de la nouvelle majorité sénatoriale, a été de répondre aux difficultés et aux inquiétudes des élus locaux, nées de l'application de la réforme territoriale mise en place par le gouvernement.

La nouvelle majorité a, dès le mois de novembre, fait adopter deux textes.

Le premier d'entre eux portait sur l'intercommunalité avec un triple objectif :

- Redonner du temps aux élus pour permettre de vraies concertations locales.
- Remettre les élus locaux au cœur du processus, conformément à l'esprit de la décentralisation, grâce au rôle moteur désormais assuré par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).
- Veiller au maintien des syndicats scolaires et ainsi au lien entre les communes et les écoles, constitutif de l'esprit républicain.

Le second texte proposait l'abrogation du Conseiller territorial mis en place dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales par la loi du 16 décembre 2010. La révision du texte du gouvernement était très attendue par l'ensemble des élus locaux. Ils l'ont clairement exprimé par leur vote aux élections sénatoriales de cet automne. Le texte présentait la suppression

## Péréquation

### Une double protection des villes les plus pauvres.

La majorité sénatoriale, dans le cadre du débat sur le budget, avait mis en place une double protection des villes les plus pauvres.

Les villes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et celles bénéficiant de la Dotation Rurale (DSR) ne seront pas soumises au prélèvement destiné au Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC). La péréquation, dont le principe même est de permettre une meilleure redistribution des ressources et plus de solidarité entre collectivités, ne pouvait logiquement pas solliciter les villes les plus en difficultés financières.

de cet élu hybride que sera le conseiller territorial, une institutionnalisation du cumul des mandats, défavorable à la parité, et ne permettant aucune économie pour les citoyens.

Ces propositions de loi laissent toute sa place au débat à venir des Etats Généraux de la démocratie locale organisés par le Sénat, qui serviront de base à la troisième étape de la décentralisation afin de restaurer un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales.



# Budget

PLF 2012

## Une autre voie est possible

Le Sénat aujourd'hui majoritairement à gauche était attendu sur le Projet de loi de finances pour 2012. Allait-il rejeter en bloc le projet du gouvernement ou au contraire se lancer dans une complète reconstruction d'un budget alternatif ?

La voie choisie, sans s'inscrire dans la radicalité, a conduit à mettre en avant, dans un budget sensiblement remanié, un ensemble de marqueurs politiques forts ayant vocation à démontrer qu'une autre voie budgétaire est possible...

En adoptant la 1ère partie du budget 2012 le 23 novembre 2011, la gauche a fait valoir par 108 amendements ses priorités d'équité et de solidarité.

Elle a aussi démontré qu'en pleine crise financière, d'autres choix sont possibles pour un meilleur équilibre des comptes publics. L'enjeu est de taille : car avec un déficit prévisionnel de 80 milliards d'euros pour 2012 et un endettement prévu à 87,7% du PIB, la situation de nos comptes publics est des plus périlleuse. Et nul ne peut ignorer que, comme la Cour des comptes a pu récemment le démontrer, les 2/3 du déficit budgétaire s'expliquent par les décisions de baisse des recettes et d'octroi de

cadeaux fiscaux pratiqués sous la présidence SARKOZY. Le quinquennat aura connu une explosion de la dette avec 500 milliards d'euros supplémentaires en 5 ans. Du jamais vu dans notre pays !

La politique de recettes de la droite s'est révélée catastrophique avec des cadeaux fiscaux qui ont augmenté de 18,5 milliards d'euros par an depuis 5 ans.

Les experts de Bercy ont, à cet égard, identifié plusieurs dizaines de milliards qui pourraient être récupérés dans les niches fiscales improductives.

La nouvelle majorité sénatoriale a quant à elle clairement affiché une volonté de redressement des comptes et d'affirmation d'une plus grande équité fiscale.

A travers ses amendements, elle a donc supprimé la première loi emblématique du quinquennat de Nicolas Sarkozy, la loi Tépà de 2007 (défiscalisation des heures supplémentaires, allègement des droits de mutation, déductibilité des intérêts d'emprunt...) ; elle a proposé que soit mis fin, dès 2012, et non en 2013, au bouclier fiscal, ainsi qu'à l'allègement de l'Impôt sur la Fortune (ISF). Elle a

créé une tranche d'impôt supplémentaire de 45% sur le revenu, rendu pérenne la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus, instauré une taxe sur les transactions financières, majoré l'impôt sur les sociétés des compagnies pétrolières, supprimé la fiscalisation des indemnités d'accidents du travail.

Au total, plus de 10 milliards de recettes nouvelles avaient été inscrits au PLF remanié.

Enfin, le Sénat de gauche s'est attaché à redonner un peu de marge de manœuvre aux collectivités territoriales, déjà durement affectées par la suppression de la taxe professionnelle et le gel en valeur de leurs dotations. Il a voté 450 millions d'euros de crédits nouveaux aux collectivités, tout en annulant la réduction de 200 millions des dotations votée par l'Assemblée nationale. Au final, le Sénat a donc abondé leurs crédits de 650 millions d'euros pour 2012.

Il n'est pas acceptable que les collectivités, dont le poids de la dette ne dépasse pas 10% de la dette publique française et qui réalisent les trois quarts de l'investissement public, subissent les conséquences des errements financiers de la droite.

Des recettes fiscales plus équilibrées, davantage d'égalité entre contribuables, des PME mieux traitées et l'effort des collectivités pris en compte de manière plus loyale... Le Sénat a véritablement tracé un autre chemin pour l'avenir.



## Chiffre

**Au total, plus de 10 milliards de recettes nouvelles ont été inscrits au PLF remanié.**

## Collectivités locales

**La majorité sénatoriale a défendu le budget des collectivités locales avec :**

- le rétablissement des 200 millions d'euros dont leurs dotations avaient été amputées
- une majoration de 250 M€ des dotations de péréquation et de 100 M€ des dotations d'investissement communales.
- une aide exceptionnelle de 100 M€ a été instaurée au profit des départements, particulièrement sollicités en cette période de crise

## Entreprises

**La majorité sénatoriale avait imposé plus de justice fiscale :**

- Limitation du cumul de dérogations fiscales à hauteur de 50% maximum du taux légal de 33,33% de l'impôt sur les sociétés. Dans les faits, les grands groupes du CAC 40 ne sont imposés qu'à un taux de 8% en moyenne, contre un taux minimal de 22% constaté pour les PME. Cet amendement rapportait près de 10 milliards d'euros au budget de l'Etat.

- Taxation des parachutes dorés.

- Toute augmentation d'un dirigeant pendant les six mois précédant son départ aurait impliqué son une taxe supplémentaire de 15% sur les bénéfices de son entreprise.

## Défense

**Le Sénat, pour préserver l'avenir industriel, avait corrigé la copie du ministre de la Défense.**

En adoptant un amendement concernant le choix du drone Héron TP de transition. Le Sénat avait souhaité, dans l'intérêt général, dissocier le besoin opérationnel des forces armées des considérations de politique industrielle.

Aussi, le favoritisme du gouvernement à l'égard de Dassault industries ne se justifie pas en la matière. Le ministre de la Défense, Gérard Longuet, avait lui-même reconnu lors de son audition en commission au Sénat que le drone Héron TP (choisi par le gouvernement) était 30 % plus cher et 20 % moins performant que son concurrent le drone Reaper.

Avec cette mesure, les Sénateurs voulaient, dans le court terme, privilégier la sécurité de nos troupes en leur donnant le meilleur matériel au meilleur prix. Cela aurait permis à moyen-terme, l'émergence d'une filière industrielle, en réservant aux industriels français et européens une part plus importante de crédits qu'ils n'auraient pas obtenu dans le montage du gouvernement.

# Citoyenneté

## Le droit de vote aux élections locales pour les étrangers non communautaires

Les sénateurs du groupe socialiste étaient fiers de donner aux étrangers en situation régulière le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales.

Ce texte s'inscrivait dans le long chemin de la construction de notre démocratie. Il va permettre aux étrangers en situation régulière, résidant en France, de voter aux élections municipales. Ils pourront être élus au conseil municipal, mais ne pourront être Maire ou adjoint au Maire, ni faire partie du collège électoral des Sénateurs.

Parce qu'ils vivent en France depuis des années, parce qu'ils ont souvent contribué à créer la richesse de ce pays, parce que leurs enfants grandissent ou ont grandi avec les nôtres, parce qu'ils participent à la vie de nos cités, qu'ils y paient des impôts, les étrangers non communautaires en situation régulière doivent pouvoir voter aux élections municipales.

Cette citoyenneté de résidence renforcera le pacte républicain et le lien social entre tous ceux qui vivent sur notre sol.

Les étrangers font déjà partie intégrante de la démocratie sociale.

Ainsi jusque dans les années 80 s'est construite une véritable citoyenneté sociale :

- dès 1946 les étrangers sont électeurs et éligibles aux comités d'entreprise.
- en 1975, ils acquièrent le droit d'exercer des fonctions de direction syndicale.
- depuis 1975 ils peuvent également participer aux élections prudhommales, sans toutefois être éligibles.
- ils participent à la désignation des parents d'élève depuis 1976
- depuis 1976 ils sont également électeurs et éligibles dans les conseils d'administration des collèges et des lycées
- depuis 1982 ils sont éligibles dans les con-

seils d'administration des caisses d'assurance maladie.

La proposition de loi de la nouvelle majorité au Sénat aurait permis la création d'une citoyenneté de résidence distincte de la citoyenneté attachée à la nationalité.

L'argument selon lequel la citoyenneté est consubstantielle à la nationalité ne résiste pas à l'analyse depuis l'adoption du Traité de Maastricht. Le droit de vote des ressortissants communautaires aux élections municipales est directement inspiré du concept de citoyenneté de résidence. La citoyenneté européenne étant une citoyenneté sans nationalité propre : il n'y a pas de nationalité européenne, et pourtant il y a des citoyens européens.

Le vote des étrangers est un formidable outil d'intégration, non seulement pour les étrangers eux-mêmes, mais pour leurs enfants français. En effet, on constate une sous participation aux élections des enfants d'immigrés. Ainsi l'exclusion du droit de vote des uns participe-t-elle du rejet de l'exercice du droit de vote des autres.

La condition de réciprocité conduirait à vider de tout son sens le nouveau droit que l'on entend accorder aux étrangers dans la mesure où pour l'essentiel ils viennent de pays où ce droit n'existe pas. On ne saurait conditionner un tel droit à son respect par un autre Etat. Ainsi, certains étrangers seraient doublement victimes, d'être originaires d'un Etat dictatorial, et de subir en France les conséquences d'un régime politique contraire aux valeurs de notre République. La République ne saurait pourtant être tributaire de l'irrespect des droits fondamentaux par des Etats moins avancés démocratiquement.

# Éducation

## Mieux scolariser les enfants de moins de trois ans

Le groupe socialiste avait souhaité en faire un des premiers textes législatifs examinés par le nouveau Sénat.

Cette proposition figure dans le programme du Parti socialiste adopté en mai 2011 et est soutenue par l'ensemble des formations de gauche au Sénat.

Elle a pour ambition première de lutter contre le démantèlement en règle de l'école maternelle initié par le gouvernement et de mettre la jeunesse au cœur des politiques publiques. Par le développement de structures parallèles, privées et payantes, comme les jardins d'éveil, et par une véritable politique de déscolarisation des enfants de moins de 3 ans, le gouvernement remet progressivement en cause les spécificités pédagogiques et l'ambition éducative forte portée par l'école maternelle, notamment dans les zones d'éducation prioritaire et les zones rurales.

Par conséquent, alors que la scolarisation précoce a un impact déterminant sur l'ensemble du parcours de l'élève et sur l'épanouissement des



enfants, l'instauration de l'instruction obligatoire à trois ans constitue une première étape nécessaire dans la préservation de ce modèle qu'est l'école maternelle.

Le gouvernement par la voix du Ministre Luc Chatel a invoqué l'article 40 pour repousser ce texte, et éviter tout débat sur le fond. Par son attitude et son coup de force, le gouvernement bafoue non seulement les droits du Parlement et la nouvelle majorité sénatoriale, mais également l'Éducation nationale dont on a compris depuis bien longtemps que ce n'était pas sa priorité.

# Institutions

## Président de la République : la fin de l'impunité

En fait de République irréprochable, Nicolas Sarkozy, aura été un président intouchable tout au long de son mandat.

En effet, la révision constitutionnelle de 2007, qui avait institué une nouvelle procédure de destitution du Président de la République, n'est jamais entrée en vigueur, faute de loi organique de mise en œuvre.

Pour mettre un terme à cette anomalie qui porte préjudice à l'équilibre des institutions, la gauche a présenté à nouveau ce texte. Mais, alors que

dans une volonté d'ouverture elle a repris à son compte nombre de propositions du gouvernement, la droite s'est opposée à l'adoption de ce texte.

Si ce texte n'est pas voté par le Parlement avant février 2012, cela signifiera que l'actuel président de la République aura, pour la première fois dans toute l'histoire des Républiques, exercé l'intégralité de son mandat à l'abri de toute possible mise en cause de sa responsabilité.

# Justice

## Mineurs délinquants : le Sénat a refusé le service citoyen

Le groupe socialiste s'est opposé à l'instauration d'un service citoyen pour les mineurs délinquants.

La proposition de Loi Ciotti est arrivée dans un calendrier précipité, sans aucune concertation avec les professionnels de la justice des mineurs.

Le Conseil constitutionnel lui-même a donné un avis défavorable à une telle démarche. La droite s'est hâtée pour proposer un texte de

circonstance baclée, bouleversant les principes fondamentaux de la Justice des mineurs et méprisant le travail des professionnels tant de la délinquance que de l'insertion qui doivent être écoutés et considérés.

Pour la gauche, un enfant, quel que soit l'acte répréhensible qu'il puisse avoir commis, reste une personne en devenir et non un adulte en miniature.